



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des établissements d'enseignement privés
DEEP1**

Affaire suivie par :
Benjamin Leleu
Mél : mouvementprive2d@ac-creteil.fr
Tél : 01 57 02 63 22

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

Le recteur de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation, articles L.442-5, L.914-1, R 914-44 à 45, R 914-49 à 52 et R 914-75 à 77 ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2005-203 du 28 novembre 2005 (B.O n° 45 du 8 décembre 2005).

Arrête

Article 1 :

Le calendrier des opérations du mouvement des maîtres exerçant dans les établissements d'enseignement privés sous contrat d'association du second degré est fixé de la façon suivante :

Du 11 février au 02 mars 2021

Ventilation par les chefs d'établissement des heures par discipline dans le respect de la DGH (**Heures postes + HSA**).

Création des supports
Suppression des supports
Modification des supports } **Heures poste uniquement**

Du 03 mars au 17 mars 2021

Vérification des données et validation des propositions par la division des établissements d'enseignement privés pour la ventilation des heures.

Vérification des données et validation pour les propositions de supports et pour d'éventuels ajustements.

Du 18 au 19 mars 2021

Saisie des agrégats des postes vacants par la DEEP.

Du 20 au 25 mars 2021

Saisie des supports susceptibles d'être vacants par les chefs d'établissement au vu des déclarations d'intention de muter des enseignants.

Vérification de l'**affichage avant publication** des services vacants et des agrégats par les chefs d'établissement. Signalement par courriel des modifications à apporter à l'aide des annexes.

Du 26 mars au 01 avril 2021

Vérification des postes susceptibles d'être vacants et mise en place des désagrégats.

Le 02 avril 2021

Publication des emplois vacants et susceptibles de l'être

Du 02 au 18 avril 2021

Saisie des vœux par les maîtres contractuels.

Du 19 avril au 24 mai 2021

Saisie des avis sur les candidatures par les chefs d'établissement.

Le 16 juin 2021

Commission consultative mixte académique (CCMA) relative au mouvement des maîtres contractuels du second degré.

Le 17 juin 2021

Affichage des résultats au fur et à mesure.

Du 17 juin au 06 juillet 2021

Envoi des propositions de la CCMA, retour des avis des chefs d'établissement et réponses des maîtres.

Le 06 juillet 2021

Fin de mouvement et fermeture de l'affichage des résultats du mouvement.

Mi-juillet 2021

Commission nationale d'affectation (CNA).

Article 2 :

La secrétaire générale de l'académie de Créteil est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 27 janvier 2021

Pour le Recteur et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe de l'académie de Créteil
Directrice des Relations et des Ressources Humaines

Carole LAUGIER